

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

/
2023-AR01

Objet : Arrêté constatant la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) relatif aux secteurs d'informations des sols (SIS).

Le Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne
24, rue des Landes
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.153-18 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2023-DCL-BENV-229 en date du 18 janvier 2023 portant création et modification de secteurs d'information sur les sols ;
Vu la délibération 2021D19 du conseil communautaire en date du 22 février 2021 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) ;
Considérant la nécessité de remplacer dans les annexes du PLUi-H, les documents liés aux Secteurs d'Informations des Sols (SIS) ;

ARRETE

Article 1 : Suite à l'arrêté préfectoral n°2023-DCL-BENV-229 en date du 18 janvier 2023 portant création et modification de secteurs d'information sur les sols, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, sont mises à jour les annexes du PLUi-H liées aux Secteurs d'Informations des Sols (SIS).

Article 2 : La mise à jour du PLUi-H est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public au siège communautaire et dans les 15 mairies du territoire, sur le site internet de Vie et Boulogne et le géoportail de l'urbanisme.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché au siège communautaire et dans les communes du territoire pendant un mois.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à la Préfecture de la Vendée conformément à l'article R.153-18 du code de l'urbanisme.

Fait au Poiré sur Vie, le 28 février 2023.

Le Président
Guy PLISSONNEAU

